

**ARRETE**  
**Prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme en cours de révision**  
**de la commune de Saint Bauzille de Montmel**

**2024 - 013**

La Maire,

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-19 à L.150-20 et R153-8 à R153-10 ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-27 ;
- Vu** la délibération en date du 04/11/2020 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;
- Vu** la délibération du conseil municipal en date du 30/10/2023 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision ;
- Vu** les pièces du dossier de révision du plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique ;
- Vu** l'absence d'observation de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale par lettre en date du 19/02/2024 ;
- Vu** les avis des différentes personnes publiques associées consultées ;
- Vu** la décision en date du 15/02/2024 du Président du Tribunal Administratif de Montpellier portant nomination d'un commissaire enquêteur ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Il sera procédé du 08/04/2024 9h au 13/05/2024 17h soit pendant 36 jours à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision du plan local d'urbanisme.

**Article 2 :** Conformément à la décision du président du Tribunal Administratif de Montpellier, M. Jacques ROUVEYRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint Bauzille de Montmel selon les dates et les horaires indiqués ci-dessous :

- Lundi 8 avril 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 19 avril 2024 de 15h à 18h
- Mardi 30 avril 2024 de 9h à 12h
- Lundi 13 mai 2024 de 14h à 17h

**Article 3 :** Le dossier relatif à l'enquête prescrite à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête en mairie de Saint Bauzille de Montmel et sur le site internet [www.saintbauzilledemontmel.fr](http://www.saintbauzilledemontmel.fr) Chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier déposé en mairie ou sur un poste informatique dédié et sur le site internet de la commune, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Les observations peuvent également être transmises au commissaire enquêteur soit par mail à [revisionplu2024@saintbauzilledemontmel.fr](mailto:revisionplu2024@saintbauzilledemontmel.fr) soit par correspondance, adressée en mairie.

**Article 4 :** Durant toute la durée de l'enquête, toute information sur le projet de révision du plan local d'urbanisme peut être obtenue auprès de la maire de Saint Bauzille de Montmel.

**Article 5 :** Le commissaire enquêteur adressera à la Maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, par la maire, dès leur réception, au Préfet du département de l'Hérault.

Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 6 :** Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux (Midi Libre et Gazette) diffusés dans le département de l'Hérault quinze jours au moins avant le début de celle-ci et, à titre de rappel, dans les 8 premiers jours de l'enquête.

**Article 7 :** L'avis au public sera publié par voie d'affichage en Mairie et en plusieurs points du territoire communal et par tout autre moyen disponible (site internet communal, application Info-Flash, réseaux sociaux et bulletin papier Info Flash), quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à Saint Bauzille de Montmel le 08 mars 2024  
Françoise Matheron,  
Maire,



Accusé de réception en préfecture  
034-213402423-20240308-A2024-013-AR  
Date de télétransmission : 13/03/2024  
Date de réception préfecture : 13/03/2024